Démission et Chômage suite à rupture de période d'essai côté empl

---
Par Fr3d3ric3

Bonjour,
Je suis un salarié actif depuis bientôt 20 ans. A chaque fois que je change de travail, je pose une démission. Je suis à mon 6è ou 7è CDI.
Mon employeur actuel décide de mettre fin à ma période d'essai sans justification apparente. Seulement, j'ai débuté ce travail suite à une démission de mon job précédent dans lequel j'étais en poste depuis 11 mois. Le job précédent j'y ai aussi démissionné alors que j'y étais depuis 3 ans et demi, etc.
Ma question est de savoir si j'ai droit au chômage malgré mes démissions précédentes ou pas.
Merci de votre aide

Par Fr3d3ric3

ça n'a pas l'air de vous inspirer

Par janus2

Bonjour,

Pour toucher le chomage dans votre cas, il y a des conditions :
- L'employeur doit rompre la période d'essai avant 65 jours
- Vous devez avoir travaillé sans interruption durant 3 ans avant la démission.

Par Fr3d3ric3

Merci ;-)